



**UNE MÊME LOGIQUE ...
UN MÊME COMBAT !**

Loi TRAVAIL
FO
dit
NON
Et demande son
RETRAIT
#LoiTravailNonMerci



Non à la Casse du Code du Travail
FO Retrait du Projet de Loi ! FO

L'ÉDITO

On ne lâche rien !

C'est en ces termes que les cheminots s'exprimaient dans la grève mettant en avant deux revendications essentielles :

**Le retrait de la loi travail !
Pour un décret socle au moins égal
au RH0077 !**

Tout a été fait pour que les cheminots, et plus largement la classe ouvrière de ce pays, soient mis sous l'éteignoir d'un gouvernement aux ordres de Bruxelles.

La désinformation a battu son plein, argument, ô combien fallacieux, les cheminots ne seraient pas concernés par la loi El Khomri. Comme si nous n'étions pas en partie assujettis au code du travail et donc aux mesures rétrogrades reprises dans cette loi anti ouvrière.

Concomitamment, c'est la période où le gouvernement a publié un décret socle concernant l'organisation du travail et où le volet CCN sur le même sujet était soumis à signature.

Tout cela dans une période où le sportif (euro de foot) devait l'emporter sur le social, comme si les revendications des cheminots étaient tributaires de tel ou tel événement sportif. C'était sans compter sur la combativité des cheminots.

Dès le début la CFDT, fidèle à sa pratique pro patronale et gouvernementale, a apporté son soutien, tant à la loi travail qu'à la direction, en signant les accords de casse du RH0077.

L'UNSA faisant de même au bout de deux jours. Si nous osions une métaphore footballistique, la CFDT se claquait lors de l'entraînement et l'UNSA se blessait lors du coup d'envoi !

Une fois ces deux corps étrangers au mouvement syndical ayant jeté l'éponge, c'est naturellement que les militants des fédérations, qui avaient refusé la loi d'août 2014 portant réforme ferroviaire,

se sont retrouvés dans les assemblées générales et dans la grève pour exiger la satisfaction des revendications.

Les cheminots ont démontré leur engagement, tant dans la grève que dans les cortèges des manifestations qui se sont succédées, et ils ont maintenu les revendications : sur le retrait de la loi travail et sur le décret socle au moins égal au RH0077.

Dès le texte soumis à signature sur la CCN la fédération FO des cheminots a fait savoir que non seulement elle ne signerait pas mais qu'elle ferait valoir son droit d'opposition, tel était le mandat des assemblées générales. Nous avons incité les fédérations SUD-Rail et CGT d'en faire de même y compris sur l'accord d'entreprise.

Sud-Rail nous emboitant le pas, la CGT, elle, ne signant pas mais ne s'opposant pas, le champ libre a été laissé aux fossoyeurs du RH0077 (UNSA et CFDT) de pouvoir poursuivre leurs basses œuvres avec l'article 49 qui de fait introduit l'article 2 de la loi travail (inversion de la hiérarchie des normes). La boîte de Pandore est ouverte, nous pourrions avoir très rapidement une réglementation à géométrie variable en fonction du produit (Fret, Voyage, TER, Transilien...) ou en fonction de la situation économique.

Tout le monde s'accorde à dire que ce gouvernement est fragilisé, que rien n'est définitivement joué, le premier ministre peut sortir ses muscles, il n'impressionne que lui. Vouloir interdire les manifestations mais être obligé de reculer quand les organisations de classes font front commun et maintiennent ce droit élémentaire en démocratie de pouvoir descendre dans la rue et revendiquer, n'est-ce pas le signe d'un pouvoir aux abois ?



Posons quelques questions.

La loi travail s'applique-t-elle à la SNCF ?

Y-a-t-il oui ou non harmonisation sociale tant voulue par le président de la SNCF ?

Le dumping social n'est-il pas accentué ?

Les accords d'entreprise seront-ils une forme de distorsions de droit social importantes ?

Fallait-il ne pas s'opposer et laisser les mains libres à ceux qui ont trahi maintes fois les cheminots ?

Poser ces questions c'est y répondre.

La meilleure des réponses n'est-elle pas de faire comme ces cheminots, pour certains venant d'autres organisations syndicales, qui à l'issue de ce conflit ont décidé de rejoindre la fédération FO des cheminots ?

Alors avec eux nous disons, rien n'est joué :

Nous ne lâcherons pas !

François GRASA
Secrétaire Général

Réglementation du travail

RH0077

Chronique d'une mort annoncée !

Il est sans doute utile de revenir aujourd'hui sur la façon dont se sont déroulées les négociations dans la branche ferroviaire, de ce que M. Guillaume PÉPY a décidé d'appeler le « cadre social harmonisé ». Pour le Président de la SNCF, il s'agissait de préparer l'ouverture à la concurrence dans le secteur ferroviaire, mais surtout de chercher à améliorer la « compétitivité » de l'opérateur historique face aux entreprises privées. Force est de constater, aujourd'hui, qu'il a largement échoué et que ce sont bien les cheminots du public comme du privé qui paieront le prix fort de cet échec par la dégradation annoncée de leurs conditions de vie, de travail et de rémunération.

On ne peut que faire le constat à l'heure actuelle que le cadre social, loin d'être harmonisé, s'est mué en système de dumping social généralisé...

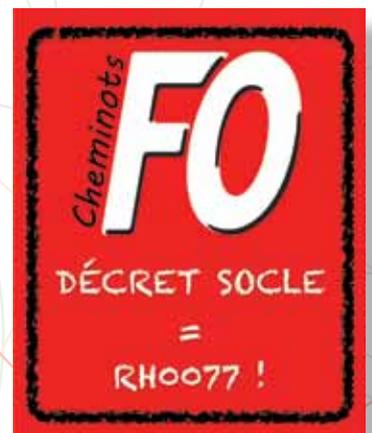
Nous pouvons être tentés de penser que le Président de la SNCF, soit directement à l'origine de l'article 17 de la loi d'août 2014 portant réforme ferroviaire. En effet c'est cet article qui a imposé la négociation d'une convention collective avec comme base un décret en Conseil d'état qui deviendra le décret socle 2016-755. Si cette loi N°2014-872, que nous continuons à combattre, entérine l'éclatement du service public ferroviaire, elle porte principalement par ce simple article 17, la remise en cause de toute notre réglementation.

Nous ne pouvons que rappeler notre revendication. Pour arriver à un cadre social réellement harmonisé, il n'y a bien qu'une seule solution : « Décret socle égal à minima le RH0077 ! »

D'un point de vue strictement juridique, il suffit de prendre simplement comme base de négociation le décret 99-1161.

Le Gouvernement, par son Secrétaire d'Etat aux transports, a fait le choix d'imposer un décret portant des dispositions largement plus défavorables. Si, les premières discussions concernant ce texte avaient été entamées dès le mois de mars 2014, la première version de l'avant-projet de celui-ci fut transmise aux organisations syndicales le 12 février 2016. Après une période de « concertation », pendant laquelle nous avons pu rencontrer le ministre pour lui signifier notre

**CADRE
SOCIAL
HARMONISÉ**



absolue opposition à ses propositions, une version du décret socle dite stabilisée nous fut communiquée en date du 10 mars.

C'est dès le lendemain, le 11 mars, que la première réunion de la CMP (commission mixte paritaire) portant sur l'organisation du travail se déroula dans un contexte pour le moins tendu. En effet, la transmission très tardive de l'avant-projet de décret ne permit en aucune façon de voir s'ouvrir une quelconque négociation. A ce stade, l'ensemble des organisations ont dénoncé, en bloc, le texte gouvernemental. La CFDT déplorait l'absence d'un « état stratège » pour peser sur la négociation pendant que l'UNSA engageait une discussion sur la trajectoire financière du GPF. Ces deux positionnements sont importants tant ils conditionneront in-fine la justification d'une signature de ces organisations (si tant est que celles-ci aient eu besoin d'une quelconque raison pour apposer leur paraphe...). A ce moment l'organisation patronale a fait également l'annonce que les dispositions de la loi travail auraient sans doute vocation à s'appliquer dans les accords de branche à venir (à l'exception notable de l'inversion de la hiérarchie des normes) ...

La contestation contre la loi travail et contre la remise en cause de notre réglementation s'est engagée dès le 9 mars. Pour autant le mouvement ne prendra de l'ampleur que plus tard...

C'est le 17 mars que les négociations sur le texte organisation du travail entraient dans le vif du sujet. Pour autant, il ne s'agissait à ce moment que de procéder à une lecture « croisée » du décret socle ! La CFDT affirmait lors de cette réunion qu'elle voulait arriver à l'équivalent du RH0077 sur les 3 niveaux au même titre que l'UNSA qui se contentera de répéter à longueur de CMP qu'elle signera un accord de haut niveau sans donner plus de détail. A ce moment la CGT proposa à l'ensemble des organisations syndicales, un texte qu'elle voulait imposer de façon unitaire à l'UTP, en lieu et place du projet d'accord patronal. Le document était construit sur l'architecture projetée de l'accord d'entreprise GPF et contenait des propositions largement plus favorables que le RH0077. Toutes les organisations s'associeront à la démarche unitaire et le texte que le patronat qualifiera de simple cahier revendicatif sera longuement débattu... sans qu'aucune de ses dispositions ne soit prise en compte in-fine.

Le 24 mars se tenait la première table ronde de négocia-

tions de l'accord d'entreprise GPF dont une première mouture du texte sera transmise dès le 29 mars.

Du côté de la CMP, une réunion fut convoquée sur deux jours les 12 et 13 avril. Le patronat acceptera de continuer la lecture du texte unitaire tout en déplorant de ne pas l'avoir en sa possession directe. Cela lui permit opportunément d'évacuer toute possibilité de négociation. De notre côté, nous avons organisé, le 13 avril, un rassemblement avec SUD Rail pour mettre la pression sur les négociations. Cette initiative rencontra un succès certain malgré le refus de la CGT de s'associer à celle-ci. La réunion de la CMP tourna court après un envahissement orchestré par une importante délégation SUD Rail. A ce stade, la négociation effective de l'accord de branche n'avait pas réellement débuté. Il est d'ailleurs à noter que le représentant de l'UTP a malgré tout proposé son propre texte, très proche du décret socle. C'était une nouvelle provocation et nous ne pouvions que faire le constat que ce projet d'accord était déjà tout à fait **INACCEPTABLE**.

La réunion suivante de la CMP intervint le 26 avril. Elle se déroula dans un contexte de mouvement social important puisque ce sont 5 fédérations qui appelaient à la grève ce jour. La mobilisation sera très importante. Cette réunion sera une fois de plus complètement stérile du fait de l'intransigeance affichée du patronat. Il est clair que l'UTP cherchait à ce moment à gagner du temps en renvoyant les négociations au 10 mai sans fournir un quelconque texte amendé avant cette date.



Entre temps la Direction du GPF fournira le 29 avril, puis le 9 mai des textes d'accord d'entreprise se voulant coller aux plus près des dispositions « négociées » dans l'accord de branche.

Il s'ouvrit le 10 mai une semaine de négociations très importante puisque se dérouleraient simultanément des négociations dans la branche et dans le GPF. La Direction SNCF voulait voir s'accélérer les choses en tentant de rendre conclusive la table ronde du 13 mai sur l'accord d'entreprise. En fait, il n'en sera rien même si fut acté le principe du maintien de fait de l'architecture du RH0077. Du côté de la négociation de branche, l'UTP indiquait d'ores et déjà être arrivée « au bout de son mandat » bien que certaines dispositions allaient encore évoluer quelque peu, mais très à la marge. Les organisations CFDT et UNSA quittaient de fait la démarche unitaire à ce moment, préparant déjà leurs signatures prochaines de l'accord organisation du travail.

C'est à ce moment que la CGT fit le choix d'engager des appels à la grève selon une méthode assez alternative puisque des préavis « rectangles » furent déposés pour couvrir des périodes de deux jours (chaque mercredi et jeudi) reprenant les dates de CMP et de négociations d'accord d'entreprise. La CFDT agita, elle, la « menace » d'un préavis de grève reconductible dès le 31 mai ...

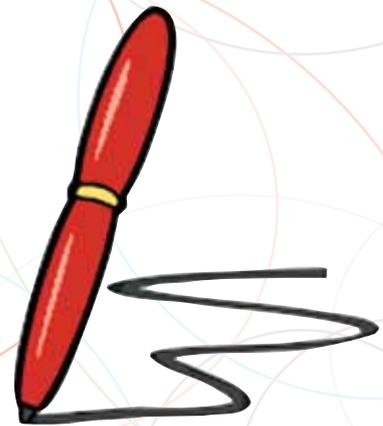
GREVE

De notre côté nous avons assumé le choix, comme Sud rail, d'appeler à la grève reconductible dès le 18 mai. Notre revendication restait essentielle : décret socle=RH0077. Ce mouvement s'inscrivait et s'inscrit toujours aujourd'hui dans le combat contre la loi travail.

Le 19 mai se tint la 26^e réunion de la CMP. L'UTP ne proposait quasiment plus rien tandis que la Direction du GPF qualifiait de simples « ajustements techniques

» les points abordés dans l'instance. L'UTP annonçait la tenue d'une nouvelle réunion le 26 mai qu'elle voulait conclusive. Cette date aurait été retenue sous la pression de la CFDT. En tous cas, elle a eu pour effet d'accélérer le calendrier en annulant les dates des 1^{er} et 2^e juin initialement prévues pour conclure le volet organisation du travail.

Cette réunion du 26 mai vit la CFDT faire quelques propositions, semble-t-il directement dictées par la partie patronale tandis que l'UNSA indiquait prendre toutes ses responsabilités de 2^e OS dans le GPF. En clair ces OS entérinaient de fait le texte de l'UTP. Les accords organisation et contrats de travail furent regroupés tant il semblait clair pour le patronat que les signatures des OS dites réformistes étaient acquises sans réserve à ce stade. De son côté la CGT comme Sud Rail se borneront à revendiquer, sans succès, une nouvelle fois l'examen du texte unitaire. Il est à noter qu'à ce moment, le niveau de l'accord de branche restait très problématique (ce qui est encore le cas aujourd'hui). Nous considérons d'ailleurs que cette réunion était inutile et nous quittions la séance en rappelant, bien sûr, nos revendications. Ce sera la dernière réunion de la CMP avant l'ouverture à la signature des accords organisation du travail, contrats et dispositions générales.



Dès le lendemain, se tint une table ronde de négociation d'entreprise se bornant à adapter les dernières évolutions (très minimales) de l'accord de branche. A l'issue de cette réunion l'entreprise indiqua qu'elle transmettrait aux organisations dites représentatives, le projet d'accord définitif dès le 1^{er} juillet en vue de conclure les négociations dès le 6 juin.



C'est ce moment que choisissent les organisations CFDT et UNSA pour rencontrer le Secrétaire d'Etat aux Transports en court-circuitant la Direction du GPF. Ils annoncent avoir obtenu le maintien intégral du RH0077 dès le 31 mai. La CFDT retirera à ce moment son préavis de grève reconductible pendant que l'UNSA laissera planer un doute sur son positionnement. Le même jour, les accords de branche seront soumis à la signature. Ces deux organisations se précipiteront pour signer, dès les 7 et 8 juin, l'ensemble des accords qui leur seront proposés. Dans un bel élan de complicité, le Secrétaire d'Etat au transport choisit le 8 juin pour publier au Journal Officiel son décret socle devenu, pour lui, définitif...

Pour notre part, nous avons pris, dès le 31 mai, toutes nos responsabilités en appelant à la grève reconductible dans le GPF, avec les organisations CGT et Sud Rail.

En effet un constat s'imposait, les textes de l'accord de branche comme du décret sont, en l'état, inacceptables tant ils sont porteurs d'un risque important de dumping social dans la branche ferroviaire du simple fait de l'écart existant entre ceux-ci et l'accord d'entreprise GPF. De plus, contrairement à ce qu'affichait la CFDT, cet accord GPF ne maintient en aucun cas les dispositions existantes à la SNCF. Son article 49 introduit des possibilités de dérogations dans tous les domaines et pourraient concerner l'ensemble des cheminots, les ramenant de fait au niveau de la CCN. Cela remet clairement et largement en cause le strict respect de la hiérarchie des normes dans la branche. De même, le texte imposé par la Direction et le Gouvernement entérine la disparition pure et simple du titre III du RH0077 au profit de la mise en place d'un forfait jours pour l'encadrement.

Nous avons pris également nos responsabilités en nous opposant à l'accord de branche et ce, dès le 13 juin. Nous avons appelé la CGT et Sud Rail à s'opposer à la fois à cet accord mais aussi à l'accord d'entreprise. Seule Sud Rail a fait ce choix nécessaire...

Notre combat n'est pas terminé pour autant et nous n'acceptons pas la fatalité tant sur le sujet du cadre social ferroviaire que sur la loi de destruction des conquêtes sociales de la Ministre du Travail.



UN CONFLIT ENGAGÉ

Paroles de militants



Cheminot(e) de père en fille (en fait depuis 3 générations), je suis arrivée dans l'entreprise depuis peu et déjà je suis confrontée à des réorganisations qui menacent mon avenir. J'ai encore plus d'une trentaine d'années à faire (hé oui !) alors c'est dès maintenant que je dois agir. Alors aujourd'hui je suis dans la rue aux côtés de mon père, 2 générations côte à côte pour un même combat et quel combat ! Des milliers de manifestants pour une même motivation

«49-3 ou pas, on en veut pas !»

C'est mon premier grand conflit nul doute qu'il y en aura d'autres mais toujours «motivée, motivée !»

Aurélie UFARTE
Région Paris-Nord



Je suis un travailleur comme les autres mais aussi un être humain qui veut profiter de la vie avec sa famille et ses amis sans passer son temps libre au travail. Je ne veux pas voir mon pays tomber dans une forme d'esclavagisme moderne, où je devrais travailler plus sans rien gagner et perdre en plus ce pour quoi bien des salariés avant moi se sont battus pour avoir. J'espère garder un peu de temps non travaillé pour profiter de mes loisirs et des gens que j'aime mais aussi pour moi tout simplement. Je ne veux pas devenir un larbin du patron et je sais que je ne suis pas le seul à penser comme ça. L'union fait la force, nous devons continuer. Ce n'est pas une lutte pour gagner mais un combat pour ne pas perdre.

A Limoges, la grève ne fut pas triste. Convivialité, solidarité et fraternité étaient au rendez-vous. Reste le petit gout amer de la reprise du boulot votée par des AG privées de militants partis manifester à Paris. Merci à tous nos camarades. Fier d'être à FO !

Alexandre DEMONTPION
Région Limousin

Dès les premiers jours et les premières assemblées générales j'ai senti que la mayonnaise prenait. De belles assemblées, avec de la motivation et du débat.

Malgré une certaine cohérence dans les déclarations des différentes OS présentes, nos revendications claires et précises ont créé le débat chez les cheminots.

Mes prises de parole aux AG ont démontré la cohérence des positions de Force Ouvrière depuis le conflit de Juin 2014. J'ai pu facilement répondre aux interrogations des collègues lors des piquets de grève et les convaincre de nous rejoindre parfois.

Tous les camarades ont joué le jeu ! Piquets, AG, manifs ! Malgré l'implication des copains syndiqués à Force Ouvrière, l'assemblée générale du 13 juin décidait de suspendre le mouvement à l'appel de la CGT. Pourtant les assemblées générales de Bourgogne et de Franche Comté avaient résisté jusque-là aux manœuvres de la CGT. On sait pourquoi aujourd'hui...

Je ne regrette rien, je ne lâche rien.

Arnaud GARNIER
Région Bourgogne Franche-Comté



La grève a été dure mais on a fait le taf syndical ! Les revendications sont claires et restent bonnes mes camarades ! Ce sont les revendications de notre base et partagées par beaucoup de cheminots. Nous pouvons être fiers et nous regarder dans la glace, on est souvent décriés, moqués ou même défiés mais nous sommes allés au combat comme d'habitude pour défendre notre Rh0077. Je voulais dire un grand bravo à notre Fédé et remercier tous les cheminots qui se sont battus ! Le combat continue et on se retrouvera sur les luttes à venir.

Loïc DELECOEULLERIE
Région Picardie

Répression contre un représentant FO Cheminots de Nantes.

Extrait du tract du syndicat FO Cheminots de Nantes distribué le 1er juin



Le mardi 24 mai 2016, notre camarade **Erwan KERIVEL**, agent de réserve de l'équipe Produit Train de l'Escale de Nantes (ETGV PDL), secrétaire du syndicat des cheminots Force Ouvrière de Nantes, RSS et membre du CHSCT de l'Escale de Nantes était en poste à l'expédition des trains sur les quais de 12h15 à 20h15.

A 14h00, la dirigeante de proximité (DPX) de l'agent vient le chercher sur son lieu de travail pour le convoquer dans son bureau sur-le-champ. L'agent la suit et est reçu dans le bureau de la DPX en présence du DRH de l'établissement. La DPX et le DRH signifient à l'agent qu'il semble ne pas être en forme, qu'il a l'air fatigué et souhaitent l'amener au cabinet médical SNCF. L'agent accepte tout en signifiant qu'il est apte à tenir son poste jusqu'à sa fin de service, qu'il n'est ni sous l'emprise de l'alcool, ni sous l'emprise d'aucune sorte de stupéfiant.

Arrivés au cabinet médical, le DRH entre dans le bureau du médecin de région SNCF sans l'agent. L'agent reste seul avec sa DPX qui lui signifie qu'elle s'inquiète pour lui, sa santé et son moral, qu'elle le sent à bout et que « défendre ses collègues c'est bien mais il doit penser à lui ».

(...) Le médecin de soin lui demande la permission d'appeler ultérieurement le médecin traitant de l'agent et, sans aucun examen médical, signifie à l'agent un arrêt de travail prenant effet immédiatement alors qu'il n'est ni malade, ni accidenté. L'agent est reconduit par sa DPX à la commande du personnel pour remettre son arrêt de travail. La DPX signifie à l'agent qu'il doit rentrer chez lui et se reposer. L'agent rentre chez lui par ses propres moyens sans être accompagné.

Chacun jugera, mais notre syndicat pose la question : « Ya-t-il eu volonté d'écarter notre camarade des AG de grèves des 25 et 26 mai ?! »

François GRASA, secrétaire général de la Fédération FO des Cheminots a d'ores et déjà pris l'initiative sur cette affaire de contacter le Président de la SNCF Guillaume PÉPY, tout comme **Jean-Claude MAILLY** secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière.

Je suis dans ma famille, cheminot de la 3ème génération. Entré en 1999 à la SNCF, je ne peux pas admettre que cette direction sous couvert de ce gouvernement détruit notre règlement du travail ! Pour ces raisons j'assume et milite pour cette grève. Sur Montpellier, je me suis exprimé pour FO dans les assemblées générales, en ce sens j'ai défendu nos idées et revendications. Avec comme revendication principale « RH0077 pour TOUS ! ».

Toute cette période m'a renforcé dans mes convictions et je suis fier de faire partie du syndicat libre et indépendant Force Ouvrière !

Cédric TISSERAND
Région Languedoc Roussillon

CONGRÈS DE L'UNAC-FO

Beaucoup d'enjeux métiers dans ce contexte de réforme ferroviaire ...



Je tiens ici à remercier, les camarades de l'ancien bureau. La relève ne va pas être facile, il va falloir faire encore plus pour maintenir la même dynamique. Le nouveau bureau élu est le suivant : Henri BENJAMOILE Secrétaire Général, Ali BOUALAM et Eddy VANZWAELEN Secrétaires Généraux Adjoints et Eddy BARAQUIN Responsable TA. De nombreuses revendications argumentées et débattues par les collègues des régions seront intégrées à notre cahier revendicatif. En voici quelques thématiques :

- Le manque d'effectif conduite et la difficulté d'attribution des congés.
- L'exposition aux inaptitudes conduite, médicales ou psychologiques.
- Les contraintes déclinées par la mise en place depuis le 1er janvier 2016 du CET.
- Le déroulement de carrière pénalisé par l'allongement de la durée de cotisation.
- L'avenir de la réglementation dans le contexte de la réforme ferroviaire

A l'unanimité, les congressistes réaffirment la revendication de la fédération FO des cheminots pour que le décret socle soit à minima égal au RH0077. Toute autre revendication inférieure aurait pour effet l'abaissement des conditions de vie et de travail des Agents De Conduite.

Ne rien lâcher pour le bon devenir de notre métier !

*Henri BENJAMOILE
Secrétaire général de l'UNAC FO*

Le 22 mars 2016 s'est tenu à la bourse du travail à Paris, le congrès de l'UNAC FO. Des représentants régionaux Agents De Conduite de toutes les régions se sont retrouvés pour faire un point sur le travail accompli durant les 4 dernières années et poser les revendications spécifiques aux agents de conduite pour le futur.

Le Secrétaire Général sortant, a présenté le rapport d'activité qui a été voté à l'unanimité. Le travail effectué par le bureau UNAC et ses militants de terrain pendant le mandat a payé puisque FO est la seule organisation à avoir progressé lors des dernières élections dans le collège conduite. Cela prouve que les revendications portées sont les bonnes.



Le Secrétariat Fédéral remercie, par leurs investissements, les deux camarades **Thierry ROBERT** et **Patrick LAME** qui ont honoré les responsabilités de Secrétaires Généraux de ces deux Unions Nationales.



C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai participé en tant que président au Congrès de l'UNAC-FO qui s'est tenu le 22 mars 2016 à la Bourse du travail à Paris. J'ai retrouvé avec beaucoup d'émotion des camarades avec qui j'ai partagé de grandes pages de notre histoire syndicale.

Quatre ans après avoir quitté mes fonctions, je constate que Force Ouvrière continue de progresser dans le collège conduite alors que bon nombre d'organisations syndicales voient leur électorat s'effriter chez les ADC ! Lors de ce Congrès, c'est sans surprise que j'ai entendu des camarades motivés à préserver leurs acquis sociaux dans un contexte pour le moins défavorable. Les nombreuses interventions des

congressistes démontrent la bonne santé de Force Ouvrière auprès d'une corporation exigeante mais tellement attachante à mes yeux.

Je voudrais souhaiter bonne chance à Henri, et à son équipe, qui, je n'en doute pas un seul instant, saura inoculer à toute la structure son énergie et son enthousiasme. Je finirai en remerciant Patrick Lame, Hervé Lancelle, Fabrice Charrière et Philippe Herbeck, pour leur travail effectué avec réussite ces quatre dernières années à la tête de l'UNAC-FO.

*Gilles DESFRANCOIS
Ancien Secrétaire Général de l'UNAC-FO*

XXI^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNCMT-FO

UNCMT-FO

Sous le signe du développement syndical



Le 16 juin dernier, s'est tenu dans un contexte social très particulier, notre congrès UNCMT. Au nom du Bureau de l'UNCMT, je souhaitais tout d'abord vous remercier des échanges, d'une grande qualité, que nous avons eus lors de nos travaux et aussi de la confiance dont vous nous avez témoigné lors du vote unanime dans le cadre de l'élection de ce nouveau bureau.

Ce premier article dans le journal de la fédération en tant que Secrétaire Général de l'UNCMT, est pour moi l'occasion de vous faire part de ma vision de cette structure et des ambitions que nous devons porter collectivement au service de notre organisation syndicale Force Ouvrière.

L'UNCMT doit être une machine au service de l'ensemble de nos structures afin de découpler le développement syndical chez les cheminots des collègues maîtrises et cadres du GPF et ainsi contribuer au renforcement de notre fédération afin de sortir une bonne fois pour toute de la ligne de flottaison des 10%. Je l'ai dit au congrès et je le répète, notre place au sein du GPF SNCF n'est pas à la hauteur de ce que pèse notre organisation syndicale dans ce pays. Nous sommes en capacité de faire mieux, beaucoup mieux, sans y laisser notre âme, sans renier nos valeurs ; d'autres fédérations

Force Ouvrière y sont parvenues, pourquoi pas nous ?

Ainsi, nous allons continuer et même renforcer notre collaboration avec l'équipe confédérale FO Cadres emmenée par Éric PERES. Sa présence, notamment dans nos journées découvertes Encadrement est une véritable et indéniable plus-value. La population «jeunes cadres» y est particulièrement sensible.

L'UNCMT doit contribuer à ce que les unions régionales, les syndicats soient au cœur du développement syndical des Maîtrises et Cadres, notamment au travers d'un référent UNCMT dans chacune des structures régionales.

L'UNCMT participera activement à toutes les initiatives entreprises par les structures régionales (journées découvertes, HIS, tournées syndicales, animations spécifiques à certains métiers ou fonctions...). C'est dans cet esprit que les membres du bureau souhaitent s'engager. Au fond, une équipe mobile, chacun en fonction de son métier et de ses sensibilités, au service des unions régionales.

Le développement passe aussi par une communication affûtée ; l'UNCMT devra alimenter au travers de supports de communication spécifiques l'ensemble de nos

structures. Ils porteront sur les revendications propres à la population que représente l'UNCMT, sur les différents métiers, sur des thématiques bien précises en lien avec des problématiques connues comme le burn-out, les nouvelles technologies, le harcèlement, les titres d'ingénieurs, la mobilité, le forfait jour, ...

Certains supports existent déjà, il s'agit de la Newsletter et du Cadre Syndicaliste, ils doivent maintenant être valorisés par l'ensemble de l'organisation syndicale. L'UNCMT devra veiller à les rendre plus réguliers. Le Rail Syndicaliste de la fédération intègre désormais une rubrique spécifique à l'UNCMT. Là aussi, l'ensemble du Bureau mais aussi les référents régionaux seront sollicités dans la réalisation de ce travail tout à fait essentiel au développement.

L'UNCMT apportera toute l'aide nécessaire aux collègues qui pourraient nous solliciter dans le cadre de situations individuelles ou collectives.

Mes chers Camarades, l'importance du développement chez les maîtrises et cadres et l'impérieuse nécessité de retrouver notre représentativité doivent nous conduire collectivement à miser sur l'avenir. Et l'avenir de notre fédération, mes chers Camarades, passe par sa structure Encadrement.

André TAISNE
Secrétaire Général UNCMT-FO





Des pavés...

...A la plage!



*En 1936, les grévistes obtiennent les congés payés.
Profitons pour reprendre des forces !
En septembre on remet ça !*

